

Conseil d'Administration
Centre Communal d'Action Sociale
Mairie
6 Rue de Bergholtz-Zell
68500 BERGHOLTZ

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Compte rendu de la réunion du 06 octobre 2022

Sous la présidence de Madame Lucie BOYELLE, sont présents : Mesdames Francine BEYLIER, Gabrielle CAMBRON, Nathalie CORTI, Véronique HEIL, Audrey SCHMITT, Isabelle SCHELCHER ; Messieurs Stéphane PIDSADNYJ et Daniel SCHAFFHAUSER.

Sont excusées : Mesdames Marlyse JAEGGY et Nella WAGNER ; Messieurs Jean-Luc GALLIATH et Patrick LINCKER,
Sont absents : Monsieur Jacky FRETZ

Secrétaire de séance : Madame Marina LEMBLE

Madame la Présidente ouvre la séance à 18h en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

Madame Nella WAGNER donne procuration a Madame Véronique HEIL.
Monsieur Jean-Luc GALLIATH donne procuration a Madame Lucie BOYELLE.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2022

Madame la Présidente procède à la lecture du compte rendu de la séance du 07 juillet 2022.
Les membres du CCAS l'approuvent à l'unanimité et le signent.

2) AIDE SOCIALE

Une personne a bénéficié d'une aide financière d'urgence. L'assistance sociale a fourni la fiche de liaison. Le montant accordé est de 500 euros. La présente délibération doit valider le montant, conformément à la délibération du 07 juillet 2022. Les membres approuvent à l'unanimité.

3) FETE DES AINES

L'ensemble des membres s'accorde sur le fait qu'il est plus avantageux et plus sûr de ne plus organiser de repas des aînés en décembre, mais de privilégier un repas fin avril ou début mai. En effet, il y a moins de risque de transmission de maladie au printemps qu'en hiver, il n'y a pas de verglas et pas de gestion de gros manteaux (qui plus est, se touchent dans le vestiaire).

Le Noël des aînés sera donc remplacé par la fête de Pâques ou la fête du Printemps.

De plus, afin de limiter les coûts engendrés par l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité, le conseil municipal a décidé, lors de la séance du 19 septembre 2022, de limiter le chauffage à 19°C dans l'ensemble des bâtiments communaux (sauf écoles).

Il est donc plus judicieux d'organiser la fête des aînés au printemps. Un courrier d'information sera envoyé aux administrés concernés. Après le repas, une balade ou des jeux de société pourront être organisés.

La date sera fixée lors d'une prochaine réunion. Une option pour la location de la salle polyvalente est notée pour le 22 et 29 avril 2023.

4) DIVERS

Madame Véronique HEIL demande des nouvelles de la personne malvoyante qui a fait l'objet d'une discussion lors de la précédente réunion du CCAS. Madame Lucie BOYELLE l'informe qu'elle a contacté ses deux enfants. La fille accompagne son père faire les courses tous les 15 jours. Cette personne n'est donc heureusement pas isolée.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente lève à séance à 18h30.